



N° CP_2019_03_018

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 5 MARS 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Collèges - Patrimoine départemental/Direction des collèges/Service
Vie des collèges

**OBJET : Programme d'équipements non pédagogiques en direction des
collèges**

Elu(s) présent(s) : M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. DESTRUHAUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme ROTZLER ; M. HANUS, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Lors du vote du budget primitif 2019, l'Assemblée départementale a réservé un crédit pour maintenir et améliorer le niveau d'équipement matériel des collèges. Ces équipements concernent essentiellement le mobilier de classe, de bureau et de restauration, ainsi que le matériel technique d'entretien des locaux et des espaces extérieurs.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		250 000 €		
Recettes				

RAPPORT

La programmation des équipements non pédagogiques permet d'améliorer le fonctionnement quotidien des collèges mais également les conditions de scolarité des élèves, en les dotant des équipements nécessaires à leur activité.

Ils concernent le mobilier scolaire de restauration et de bureau ainsi que le matériel d'entretien des bâtiments et des espaces extérieurs. Ces biens acquis sont mis à disposition des collèges mais demeurent la propriété du Département.

Lors du vote du budget primitif 2019, l'Assemblée départementale a maintenu le même niveau d'investissement que les dernières années et réservé un crédit de 250 000 € pour le renouvellement et l'acquisition de ces matériels.

Selon le document joint en annexe, il est proposé à la Commission permanente d'arrêter, pour cette année, la répartition de cette dotation à hauteur de 235 600 € au regard :

- des programmations de travaux d'investissement arrêtées par l'Assemblée départementale lors du vote du budget primitif 2019 en 1^{ère} commission ;
- des besoins exprimés par les collèges ;
- du niveau des dotations antérieures d'équipement et de la réserve de fonctionnement des établissements.

Certains projets d'agencement ou de dotations étant encore en cours de réflexion et/ou d'élaboration pour certains sites, et certaines demandes urgentes arrivant en cours d'année, il est proposé de ne pas affecter pour l'instant la somme de 14 400 €. Les propositions d'affectation seront présentées à l'occasion de prochaines réunions de la Commission permanente.

Je vous propose d'adopter une délibération dans les termes du projet présenté ci-après.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 12 février 2019 maintenant le niveau d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition des équipements non pédagogiques ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver la répartition des équipements entre les différents collèges, conformément à ce qui est présenté dans l'annexe de cette délibération.

24 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT), M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT (délégation de vote à Mme ROTZLER), M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme

LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 5 mars 2019
Affiché le 5 mars 2019
Publié au RAA du Département le 15 mars 2019